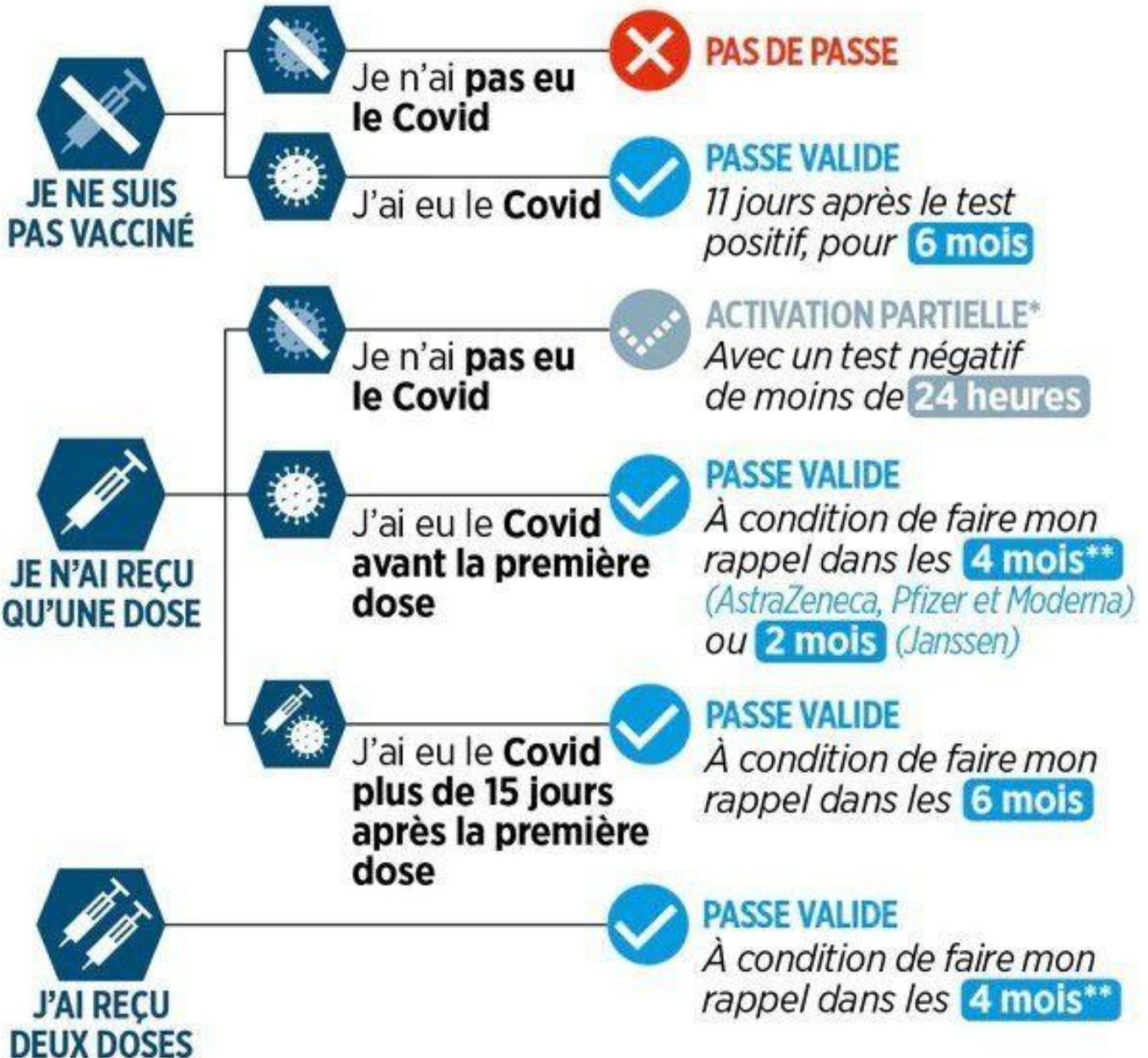


Comment bénéficier du passe vaccinal

À partir de **16 ans** (dose de rappel **non obligatoire pour les 16-17 ans**)



* Sous réserve de faire la seconde dose **dans le mois qui suit.**

** 7 mois jusqu'au **15 février.**

SOURCE : GOUVERNEMENT.

LP/INFOGRAPHIE. 21/1/2022

WWW.SAFPT.ORG

Libre-Autonomie-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information

Covid-19 : les échéances à retenir



NOV.

DÉC.

JANV.
2022

FÉV.

MARS

AVRIL

Lundi 24 janvier

Entrée en vigueur du passe vaccinal.

- Pour les 16 ans et plus (restaurant, théâtre, stade, avion, TGV, etc.).
- Exception pour aller dans les hôpitaux, Ehpad et établissements médico-sociaux.

Maintien du passe sanitaire pour les 12-15 ans.

Vaccination : ouverture du rappel vaccinal pour tous les adolescents de 12 à 17 ans (sans obligation).

À partir du mercredi 2 février

- Fin des jauges dans les grands établissements accueillant un public assis (stades, établissements culturels, etc.).

Masque toujours obligatoire.

- En extérieur : **fin du masque obligatoire.**
- **Télétravail** : recommandé mais fin de l'obligation de 3 à 4 jours par semaine actuellement en vigueur.

À partir du mercredi 16 février

- Réouverture des discothèques.
- Reprise des concerts debout.
- Consommation à nouveau possible dans les stades, cinémas et transports.
- Consommation dans les bars de nouveau possible debout.

LP/INFOGRAPHIE. 20/1/2022.

WWW.SAFPT.ORG

Libre-Autonomie-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information